



Castéra-Lectourois Bulletin d'information février 2023

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Permettez-moi tout d'abord, même si la tradition veut que ce ne soit qu'au mois de janvier que ce soit possible, de vous présenter au nom du conseil municipal, mes meilleurs vœux pour cette année 2023, tout particulièrement à ceux qui n'étaient pas présents à la cérémonie du 6 janvier.

2022 a vu, à Castéra-Lectourois, le retour des événements traditionnels après deux années de disette. Les perspectives pour 2023 sont plutôt bonnes et vous trouverez dans ce bulletin les propositions pour le début de l'année. D'autres animations viendront par la suite et, au début du printemps, une journée citoyenne nous réunira autour de quelques travaux et de moments de convivialité.

Il y a aussi un certain nombre de recommandations concernant la surveillance des maisons (recrudescence des cambriolages), la protection de la végétation (papillons des palmiers, chenilles processionnaires), les dépôts sauvages dans les points de collecte des ordures et une proposition concernant les moyens d'information de la population.

En attendant de nous retrouver pour les prochaines festivités, je vous redis « Bona annada e mèi que mèi ua bona santat a totas e tots. Mercía plan de vos èster implicats per la vita deu vilatge dens l'annada passada et peu temps que veng, e au plaser de nos torna véser plan lèu ».

Michel Pascau

Catastrophe naturelle sécheresse

Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle

« Mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols »

La commune a fait une demande de reconnaissance d'état de sécheresse auprès des services de la Préfecture du Gers.

La Préfecture regroupe tous les dossiers du Gers et les transmet à la Direction de la Défense et de la Sécurité Civile du Ministère de l'Intérieur. Le Ministère de l'Intérieur prend ensuite la décision en fonction de critères géotechniques et météorologiques.

La municipalité invite toutes les personnes concernées par ce problème à envoyer un courrier en Mairie pour se faire inscrire afin de vous informer au plus vite si notre commune est reconnue sinistrée pour l'année 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Du nouveau dans votre espace « Gérer mes biens immobiliers » sur impots.gouv.fr

Vous êtes propriétaire d'un logement ? Notre service en ligne s'enrichit pour vous permettre de vous conformer à la loi et déclarer les occupants de vos biens à usage d'habitation avant le 30 juin.

En 2023, des évolutions majeures interviennent en matière de fiscalité directe locale. La taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables.

La taxe d'habitation reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires. Il en va de même de la taxation des locaux vacants. Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales).

Ceux-ci devront, pour chacun de leurs locaux, nous indiquer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1^{er} janvier 2023). Les contribuables auront **jusqu'au 30 juin 2023** pour le faire. Ensuite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

Cette déclaration est désormais ouverte et accessible depuis notre service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » à partir de l'espace sécurisé d'impots.gouv.fr. Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues de nos services seront pré-affichées.



**Vous êtes propriétaire d'une résidence principale ?
D'une résidence secondaire ?
D'un bien locatif ?**

Depuis janvier 2023, chaque propriétaire doit renseigner qui habite dans sa ou ses propriétés via **Gérer mes biens immobiliers** sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)*

TOUT SAVOIR SUR GÉRER MES BIENS IMMOBILIERS
<https://www.impots.gouv.fr>

QR CODE À VENIR

*Les propriétaires ont jusqu'au 30 juin 2023 pour réaliser leurs déclarations.

Au plan national, ce sont 34 millions de propriétaires qui sont concernés par cette nouvelle déclaration pour 73 millions de locaux.

Votre conseiller numérique



PERMANENCES NUMÉRIQUES en lomagne gersoise du 23 JANVIER au 30 JUIN 2023

60 PERMANENCES GRATUITES dans les 43 communes de la Lomagne Gersoise
(accompagnement personnalisé / voir planning)

- ✓ ASSISTANCE INDIVIDUELLE SUR RENDEZ-VOUS
- ✓ PRENDRE EN MAIN UN ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE
- ✓ NAVIGUER SUR INTERNET
- ✓ ENVOYER, RECEVOIR ET GÉRER SES COURRIELS
- ✓ INSTALLER ET UTILISER DES APPLICATIONS UTILES SUR SON SMARTPHONE
- ✓ CRÉER ET GÉRER SES CONTENUS NUMÉRIQUES
- ✓ CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ET LE VOCABULAIRE NUMÉRIQUE
- ✓ APPRENDRE LES BASES DU TRAITEMENT DE TEXTE

VENEZ À LA RENCONTRE DE VOTRE CONSEILLER NUMÉRIQUE PRÈS DE CHEZ VOUS

OBLIGATOIRE INSCRIPTION & RENSEIGNEMENTS

ARNAUD DELAVAL - Conseiller Numérique
Tél : 07 83 32 30 65 | Mail : numerique@lomagne-gersoise.com
www.lomagne-gersoise.com/Conseiller-Numerique
Opération soutenue par l'État dans le cadre du dispositif Conseiller Numérique France Services
www.conseiller-numerique.gouv.fr

responsable sur le territoire

PROGRAMME des PERMANENCES

✓ JANVIER

- Mardi 24 janvier 9h-12h à La Sauvetat
- Vendredi 27 janvier 9h-12h à Lectoure (Office de Tourisme)
- Lundi 30 janvier 9h-12h au Mas d'Auvignon
- Mardi 31 janvier 9h-12h à Fleurance (Fablab)

✓ FÉVRIER

- Jeudi 2 février 9h-12h à Castéra-Lectouros
- Lundi 6 février 9h-12h à Cézán
- Mardi 7 février 14h-17h à Cadellhan
- Vendredi 10 février 9h-12h à Lectoure (Office de Tourisme)
- Lundi 20 février 14h-17h à Urdens
- Mardi 21 février 9h-12h à Fleurance (Fablab)
- Lundi 27 février 9h-12h à Cadellhan
- Mardi 28 février 9h-12h à Sempesserre

✓ MARS

- Vendredi 3 mars 9h-12h à Lectoure (Office de Tourisme)
- Lundi 6 mars 14h-17h à Pauilhac
- Mardi 7 mars 9h-12h à Fleurance (Fablab)
- Jeudi 9 mars 14h-17h à Miramont-Latour
- Vendredi 10 mars 14h-17h à Gavarret/Aulousté
- Mardi 14 mars 9h-12h à Cézán
- Jeudi 16 mars 9h-12h à Flamarens
- Vendredi 17 mars 9h-12h à Lectoure (Office de Tourisme)
- Lundi 20 mars 14h-17h à Berrac
- Mardi 21 mars 9h-12h à Fleurance (Fablab)
- Jeudi 23 mars 14h-17h à Larroque-Engallin
- Mardi 28 mars 9h-12h à Lalanne
- Jeudi 30 mars 9h-12h à La Romieu
- Vendredi 31 mars 9h-12h à Lectoure (Office de Tourisme)

✓ AVRIL

- Mardi 11 avril 9h-12h à Fleurance (Fablab)
- Jeudi 13 avril 14h-17h à Brugnens
- Vendredi 14 avril 14h-17h à Pileux
- Lundi 17 avril 14h-17h à St-Avit-Frandat
- Mardi 18 avril 9h-12h à St-Martin de Goyon
- Mercredi 19 avril 9h-12h à Peyrecave
- Vendredi 21 avril 9h-12h à Lectoure (Office de Tourisme)
- Jeudi 25 avril 9h-12h à Fleurance (Fablab)
- Jeudi 27 avril 9h-12h à Pils
- Vendredi 28 avril 9h-12h à Préchac

✓ MAI

- Mardi 2 mai 9h-12h à Marsolan
- Jeudi 4 mai 14h-17h à Castet-Arrouy
- Vendredi 5 mai 9h-12h à Lectoure (Office de Tourisme)
- Mardi 9 mai 9h-12h à Fleurance (Fablab)
- Jeudi 11 mai 9h-12h à Pouy-Roqueleaur
- Vendredi 12 mai 9h-12h à Gimbrède
- Lundi 15 mai 14h-17h à Castelnau d'Arbieu
- Mardi 16 mai 9h-12h à Sainte-Mère
- Mercredi 31 mai 10h-12h à Lagarde-Fimarçon

✓ JUIN

- Jeudi 1er juin 9h-12h à Puysegur
- Vendredi 2 juin 9h-12h à Lectoure (Office de Tourisme)
- Lundi 5 juin 13h30-16h30 à Lamothe-Goaas
- Mardi 6 juin 9h-12h à Fleurance (Fablab)
- Jeudi 8 juin 14h-17h à Taybosq
- Lundi 12 juin 14h-17h à Réjumont
- Mardi 13 juin 9h-12h à Sainte-Radegonde
- Mardi 20 juin 9h-12h à Fleurance (Fablab)
- Mercredi 21 juin 9h-12h à Pergain-Tallac
- Vendredi 23 juin 9h-12h à Goutz
- Mardi 27 juin 9h-12h à Fleurance (Fablab)
- Jeudi 29 juin 9h-12h à Saint-Mézard
- Vendredi 30 juin 9h-12h à Terrabe



INSCRIPTION OBLIGATOIRE

rencontres organisées dans le respect des mesures sanitaires

Panneaux photovoltaïques

Les panneaux photovoltaïques sont de plus en plus présents sur les toitures de nos habitations.

Face aux démarchages d'installateurs parfois peu scrupuleux, nous vous invitons à la plus grande vigilance.

L'association Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne peut vous accompagner dans votre réflexion et votre projet :

<https://www.energiecitoyenne-gascogne.fr/>



Association

ECPPG - Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne
85 rue Nationale - 32 200 GIMONT Cedex
Loi 1901 - SIRET : 838 473 320 000 11

QUI SOMMES-NOUS ?

L'association ECPPG - Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne milite pour la sobriété énergétique et relève le défi du réchauffement climatique en vous permettant de faire des économies d'énergie.

Le projet ECPPG a été initié par des membres du Conseil de Développement du Pays Portes de Gascogne.

Nos compétences sont variées : ingénieurs, techniciens, enseignants sur les énergies renouvelables, artisans, experts comptables, spécialistes de la communication, etc...

Venez nous retrouver ici :



Site : energiecitoyenne.paysportdesdegascogne.com
Courriel : ecppg32@orange.fr



LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

Les chenilles processionnaires du pin sont un peu en avance cette année. En effet, on peut les observer dès à présent.

Pour rappel, la chenille processionnaire présente un risque pour la santé humaine et animale : lorsqu'elles se sentent en danger, elles projettent brutalement des milliers de micro-poils urticants en l'air. Soyez prudents si vous envisagez de les détruire vous-même.



XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX



PAYSANDISIA ARCHON

(Papillon du palmier)

Le printemps arrive et avec lui de nouveaux ravageurs de nos palmiers !

Si vous possédez des palmiers pensez à les traiter (sommets de la plante) avec un insecticide adapté. Dès 15° les chenilles présentes au niveau du bourgeon terminal reprennent leur activité de destruction. Si vos arbres sont déjà trop sévèrement atteints il faut les abattre et détruire le sommet afin d'éviter l'éclosion des chrysalides.



Le LIEOTHRIX JAUNE

Cela ne vous dit rien ? On l'appelle aussi rossignol du Japon. Comme son nom ne l'indique pas il ne vient pas du Japon mais d'Asie du Sud Est. Encore une bétise de l'Homo Sapiens !

Echappé de volières il colonise peu à peu le territoire, surtout pour l'instant le sud-ouest. Pour l'instant ne semble pas en concurrence avec nos passereaux... à surveiller quand même !

Cela dit c'est un rossignol avec un chant de...rossignol charmant.

Présence d'un petit groupe dans les jardins du village. Peu farouche.

CAMBRIOLAGES -Soyez vigilants!...

Face à une série de cambriolages dans les communes alentours, nous souhaitons vous rappeler quelques règles à respecter pour éviter les mauvaises surprises :

PROTÉGEZ LES ACCÈS

- **Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable**, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.
- **Installez des équipements adaptés et agréés** (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

SOYEZ PRÉVOYANT

- **Photographiez vos objets de valeur.** En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.
- **Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur.** Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

- **Changez les serrures de votre domicile** si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.
- **Fermez la porte à double tour**, même lorsque vous êtes chez vous.
- **Faites attention à tous les accès.** Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, **assurez-vous de son identité.** En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- **Placez en lieu sûr** vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

- **N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.**
- **Ne laissez pas vos clés sous le paillason**, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- De nuit, en période estivale, **évitez de laisser les fenêtres ouvertes**, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17 !

Ordures ménagères

Rappel : Les sacs poubelles 2023 sont à votre disposition en mairie, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat :

Lundi de 14h à 18h30

Jeudi de 9h à 12h

Stop dépôts sauvages

**OBLIGATION de porter vos encombrants en déchèterie!
C'EST GRATUIT**

Jusqu'à 1500€ d'amende et confiscation du véhicule !

Tout abandon de déchets aux pieds des conteneurs ainsi que le non-respect des conditions de collecte et de tri fera l'objet de poursuites pénales selon l'article R635-8 et l'article R632-1 du code pénal.



	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi			
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi		
FLEURANCE	9:00	12:30	13:30	17:00	9:00	12:30	13:30	17:00	Fermé		9:00	12:30	13:30	17:00
LECTOURE	Fermé		9:00	12:30	13:30	17:00	9:00	12:30	13:30	17:00	9:00	12:30	13:30	17:00
MIRADOU	Fermé		9:00	12:30	Fermé		Fermé		9:00	12:30	Fermé		14:00	17:00
SAINT CLAR	Fermé		Fermé		14:00	17:00	Fermé		14:00	17:00	9:00	12:30	Fermé	

Sidel : passage à une nouvelle tarification en 2025



Mardi 15 Février 2022, le Comité Syndical du SIDEL de Lectoure s'est largement prononcé en faveur du passage à la Tarification Incitative à horizon 2025.

Ce vote fait suite à l'étude préalable portée par le bureau d'études INDDIGO et débutée en Mars 2020 avec pour objectifs la baisse de la production de déchets, la maîtrise du coût du service public face à l'explosion des coûts de traitement des déchets, ainsi que la modernisation du service de collecte et le respect de la réglementation.

Dans un premier temps, l'harmonisation du schéma de collecte se traduira par la mise en place de points d'apports volontaires dédiés aux 3 flux de déchets (poubelle noire, poubelle jaune et verre) sur l'ensemble du territoire du SIDEL. Dans un second temps, l'abandon à horizon 2025 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au profit d'une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) permettra de doter la population d'un outil incitatif selon le principe « **plus je trie mes déchets, moins je paye** ».

Un plan d'actions d'une durée de 3 ans, comprenant un volet important consacré à la communication et à la concertation avec la population, va donc être lancé en étroite collaboration avec toutes les communes du SIDEL.

Ecole intercommunale de Sempesserre



Une cinquantaine d'enfants de la toute petite section au CM2 fréquente l'école, basée sur le village de Sempesserre. Ils sont répartis sur 3 classes :

- Maternelle
- CP, CE1 (et CE2 l'après-midi)
- CE2 (le matin), CM1, CM2.

Ils viennent de 5 communes et bénéficient d'excellentes conditions de travail avec une équipe pédagogique stable et de petits effectifs.

Un bus permet aux enfants de rejoindre leur école quatre jours par semaine.

Une garderie gratuite est mise en place à partir de 7 h 30 le matin et jusqu'à 18 h 15 le soir.

Les repas sont préparés sur place par une cantinière avec, lorsque c'est possible, des légumes bio cultivés sur la commune.

Chaque classe est équipée d'une bibliothèque et possède des moyens numériques adaptés aux élèves.

De nombreuses activités culturelles leur sont proposées : cinéma, théâtre, visite de musées, interventions d'artistes à l'école.

L'infirmière scolaire vient régulièrement dans les classes pour aborder des thèmes comme : l'alimentation, l'activité physique, l'hygiène, la bonne utilisation des écrans, apprendre à porter secours ou la puberté (pour les plus grands).

Les élèves du CP au CM2 bénéficient de leçons de natation au troisième trimestre, à raison d'une séance par semaine.

Les enfants peuvent pratiquer le basket en périscolaire, le jeudi soir après la classe.

Deux journées « Portes ouvertes » destinées aux nouveaux élèves et à leur famille seront organisées au mois de mai et juin.

Les personnes intéressées pour inscrire leur enfant pour la rentrée 2023 sont priées de contacter **Mme Loew-Pasquet**, la directrice, dès maintenant au **05 62 68 73 30** ou par mail à l'adresse suivante :

ce.0320294W@ac-toulouse.fr

Les enseignantes se feront un plaisir de vous faire visiter l'école.

N'hésitez pas également à les contacter pour toute question.



Assemblée Générale du Comité des Fêtes

Le comité des fêtes de Castéra-Lectourois vous invite à son Assemblée Générale le **SAMEDI 11 MARS 2023, à 18h à la salle des fêtes.**

Cette réunion est ouverte à tous les habitants de la commune, et toutes les personnes souhaitant rejoindre l'équipe du comité des fêtes seront les bienvenues.



A l'issue de la réunion, une soirée avec repas et spectacle musical vous est proposée.

Repas avec traiteur

MENU

Apéritif
Salade paysanne
Tajine de poulet, légumes et semoule
Croustade aux pommes
Vins et café



Amenez votre vaisselle

Spectacle musical avec le Groupe SUNRISE

Répertoire de musiques variées, françaises et anglaises
Quelques membres du groupe ont participé à l'émission THE VOICE KIDS sur TF1



Pour la soirée repas-spectacle
merci de vous inscrire impérativement avant le samedi 4 mars 2023

Micheline SANUDO : 05.62.68.48.25 - Barbara PUJOS : 06.22.33.45.96

Tarifs des repas :
Adultes : 20 €
Enfants (- de 10 ans) : 10 €

Le spectacle musical est entièrement financé par le comité des fêtes

Si ça vous chante...



Vous aimez chanter et souhaitez partager une expérience musicale collective, n'hésitez pas à vous joindre aux répétitions de la chorale,

**le mardi soir
à 19h
salle des fêtes
de Castéra-Lectourois**

Vie Associative – les prochaines festivités...

BANQUET DES CHASSEURS

« LES FUSILS CASTERALAIS »

Vous invite à la salle des fêtes de
CASTERA LECTOULOIS

Le dimanche 26 Février 2023 à 12 H

MENU

Punch

*Soupe de poisson
Assiette de charcuteries
Civet de sanglier
Trou Gascon
Paré de chevreuil
Et son accompagnement
Salade et fromage
Pâtisserie
Vin – Café – Digestif*

Prix : 22 € / enfant jusqu'à 10 ans : 10 €

Réponse souhaitée avant le 19 février 2023
SANUDO Roger : 0562684825
DABADIE Michel : 0562283113
Le soir uniquement



La Compagnie Feuille de Scène et Lou Cariot présentent :

L'OURS

Une farce d'Anton Tchekhov

Mise en scène : Gilles Richalet
Avec : Gilles Richalet, Liliane Dazéas, Céline Laporte,
et la troupe du Foyer Rural de Pavie



Lever de rideau : « Pan dans les Planches ! »
(Cabaret loufoque)
Bar à l'entracte

Samedi 18 mars 2023 à 21 H
CASTERA-LECTOULOIS

Salle des fêtes

Tarifs : 12 € / réduit 8 € / Gratuit – 10 ans
Représentation proposée par AVSPCL
Renseignements : 06 75 85 61 78
Préventes : OT de Lecture
ou en ligne sur feuilleDESCENE.festik.net

Diffusion : Feuille de Scène 10, rue du sang 32550 Pavie 06 87 37 21 30
Association Loi 1901 – SIRET 838 061 679 00018 - APE 9001Z
Licences N° 2-1116247 et 3-1116248
Site : lessaltimbranques.com

Quizz musical

L'association des parents d'élèves

Vous invite à la soirée quizz musical



Salle des fêtes
de Castéra-Lectoulois

Le 1er avril 2023

A partir de 20 heures

Soirée tapas – buvette

Entrée gratuite
ouverte à tout public.



Exposition de patchwork

L'A.V.S.P.C.L-section
patchwork organise une
exposition régionale d'ouvrages
de patchwork sur le thème des
jardins,

dans la salle des fêtes de
Castéra- Lectoulois
les 21, 22 et 23 avril prochains.

Entrée gratuite
ouverte à tout public.

